



**PROCÈS-VERBAL DE LA 26^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC (RAAV)
TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2017 AU CENTRE ST-PIERRE (SALLE 100, MARCEL-PÉPIN)
1212, RUE PANET, MONTRÉAL**

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
 3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices.
 4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016.
 7. Suivi de l'assemblée générale du 4 juin 2016
 8. Rapport de la présidence
 9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers.
 - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2017-2018
 10. Ratification des actes posés par le CA
 11. Modification aux Statuts et règlements
 12. Priorités d'actions 2017-2018 ; période de questions
 13. Élection au Conseil d'administration
 - 13.1 Non-artiste : recommandations du CA - 2 postes
 - 13.2 Élection des administrateurs 4 postes
 14. Autres sujets
 15. Clôture de l'assemblée (prévue pour 12h30)
-

1. Ouverture de l'assemblée : 10h30

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 1

IL EST PROPOSÉ PAR MORIDJA KITENGE BANZA, APPUYÉ PAR LUC GRÉGOIRE DE NOMMER PIERRE ROUSSEAU AU TITRE DE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices.

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 2

IL EST PROPOSÉ PAR GUY NADEAU, APPUYÉ PAR JACQUES CLÉMENT DE NOMMER NATHALIE DUSSAULT, SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE; PIERRE ROUSSEAU PRÉSIDENT D'ÉLECTION; NATHALIE DUSSAULT SECRÉTAIRE D'ÉLECTION; JOANNA PIRO ET SYLVAIN FAUCHER COMME SCRUTATEURS. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée explique que l'on suit le *Code Morin* pour les procédures de l'assemblée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 3

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE FRANCOEUR, APPUYÉ PAR THÉRÈSE NADEAU, D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016

Les membres ayant déjà reçu le procès-verbal de l'AGA 2016, le Président de l'assemblée déclare qu'il n'en fera pas la lecture.

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 4

IL EST PROPOSÉ PAR CÉLINE BOUCHER, APPUYÉ PAR LISE DESCHÂTELET D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2016 TEL QUE PRÉSENTÉ. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Suivi de l'assemblée générale du 4 juin 2016

Aucune question et aucun commentaire à noter.

8. Rapport de la présidence

Le rapport de présidence est une annexe à ce procès-verbal.

À la période de questions, un membre prend la parole pour mentionner qu'il a assisté à une réunion de la SODRAC et il a observé que peu d'artistes en arts visuels y étaient représentés. Il demande donc l'avis sur les services offerts aux artistes présents. Y aurait-il un avantage à se rapprocher de la SODRAC? Le Président explique que nous ne pouvons pas nous rapprocher de la SODRAC, car le RAAV travaille actuellement à mettre en place une société de gestion qui sera mieux que la SODRAC pour répondre aux besoins aux artistes en arts visuels. Ce sont les artistes en arts visuels qui géreront eux-mêmes la société de gestion qui s'appelle COVA/DAAV (Copyright Visual Art/Droits d'Auteur Arts Visuels) anciennement CARCC (Canadian Artists Copyright Collective). Le RAAV est partenaire avec CARFAC pour ce nouveau projet de société de gestion. Un site internet transactionnel est en préparation, celui-ci a été subventionné en partie par Patrimoine Canada. La société existe déjà, mais nous ne pouvons prendre de nouveaux membres maintenant, car nous devons la remettre en ordre. Les ententes que nous sommes en train de signer avec le Musée des beaux-arts du Canada et les musées du Québec seront des événements bénéfiques pour notre société de gestion. Il y aura un lancement officiel du site transactionnel à la fin de l'année.

Bernard Guérin explique que nous avons une entente de partenariat avec CARFAC, l'association nationale des artistes en arts visuels, donc pour ce qui est de la représentation que l'on fait au niveau de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*, nous sommes bien représentés auprès du gouvernement fédéral. Le RAAV regarde très attentivement ce que les autres organismes font, spécialement la SODRAC. Nous avons également un certain rapprochement avec Copibec qui représente les artistes pour la reproduction de leurs œuvres dans le milieu de l'enseignement.

Guy Montpetit souhaiterait que la carte de membre du RAAV soit acceptée dans un plus grand nombre de musées. On doit travailler sur la reconnaissance et la valeur de notre carte. Le Président explique que Lucienne Cornet, membre du CA, travaille sur ce point avec le Musée national des beaux-arts du Québec. On essaie bien sûr de voir également tous les autres musées au niveau national; c'est du travail à long terme.

Jacques Clément dit faire partie de la SODRAC et que cette association fait un très bon travail pour lui, alors que des éditeurs utilisent ses œuvres. Gilles Lessard est le responsable qui s'occupe uniquement des arts visuels à la SODRAC. Il croit que nous devrions nous joindre à eux. Il demande si les membres déjà à la SODRAC vont devoir abandonner la SODRAC pour être avec COVA/DAAV? Le Président explique que ce sera aux membres de faire un choix. COVA/DAAV a déjà des ententes avec d'autres sociétés dans le monde. La SODRAC est une société de gestion oeuvrant principalement en reproduction d'œuvres musicales alors que COVA/DAAV représente exclusivement des artistes en arts visuels.

Cécile Comblen demande si notre société de gestion déduira un montant pour le service ou si elle sera gratuite. Moidja Kitenge Banza affirme que les frais de service seront moins dispendieux, mais il faut tout de même une tarification pour payer les employés qui y travaillent. Le défi sera d'être compétitif et d'avoir une tarification qui va démontrer qu'il y a un avantage à faire affaire avec COVA/DAAV. Les prix seront plus avantageux pour les membres du RAAV et un site transactionnel sera mis en place pour émettre des licences de manière automatique afin d'alléger la procédure et les coûts administratifs et de demeurer compétitif.

Luc Grégoire demande si les membres associés pourront avoir accès à ce service. Moidja Kitenge Banza confirme que le service de la société de gestion sera ouvert à tous, ce sont les tarifs qui varieront selon le statut membre ou non membre du RAAV.

Danielle April demande si pour la reprise de la société de gestion, il y a eu une étude de marché de faite. Est-ce que l'on présume que ce sera rentable, et cela dans combien de temps? Moidja Kitenge Banza explique que CARCC existe depuis longtemps, le RAAV s'est entendu avec CARFAC pour revitaliser cette société. C'était une bonne occasion pour le RAAV qui souhaitait justement avoir sa propre société de gestion. Nous reprenons une société qui a déjà une base avec des artistes membres à travers le pays. Nous sommes déjà actifs avec les anciens membres de CARCC, nous leur produisons des chèques et émettons des licences. La rentabilité se fera par le grand nombre de membres inscrits et la publicité que nous ferons.

Jacques Clément explique qu'il était auparavant avec la SODART (ancienne société de gestion du RAAV), et qu'à la fermeture de celle-ci, il a fait le choix de la SODRAC, car il n'avait jamais entendu parler de CARCC. Moidja Kitenge Banza explique que si Monsieur Clément n'avait pas entendu parlé de CARCC, c'est parce qu'à cette époque CARCC était plus connu du côté anglophone, car il appartenait seulement à CARFAC.

Guy Montpetit croit qu'il est temps que les organismes francophones et anglophones du Canada se rapprochent pour créer un mouvement fusionnel pour se défendre contre l'ingérence des médias. Il pense que les artistes ont intérêt à être plus agressifs pour défendre leurs droits d'auteur.

Moidja Kitenge Banza informe les membres que cette année Bernard Guérin est allé à Genève avec CARFAC pour la question des droits de suite. En étant fusionnés avec CARFAC, car nous avons les mêmes combats, nous sommes maintenant internationaux. Moidja Kitenge Banza souligne que nous avons la chance d'avoir un avocat à la direction du RAAV qui a su bien négocier notre entente de partenariat avec CARFAC.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers

Monsieur Jean-Guy Proulx présente les états financiers remis au début de la journée.

Les états financiers ne présentent aucune réserve et ils sont toujours aussi bien tenus par la comptabilité de Monsieur Sylvain Faucher.

L'actif à court terme ne présente pas beaucoup de changement avec 2016. Il fait remarquer que cette année l'encaisse est un peu plus élevée, mais cela est dû à différentes variations de trésorerie.

On est un peu en dessous de l'équilibre, mais du point de vue de la liquidité le RAAV se porte bien. Au niveau de l'actif, on attire l'attention sur les immobilisations incorporelles qui passent de 33 000\$ à 12 700\$. Cela est dû à un ajustement qu'il aurait fallu faire au niveau des immobilisations incorporelles. À part de l'amortissement régulier, il a fallu radier une partie du montant qui avait été comptabilisé au site internet. Voir les explications détaillées à la page 10 des états financiers.

Monsieur Proulx affirme que périodiquement les professionnels ont des vérifications de leur dossier, il avait donc à présenter le dossier du RAAV de façon complètement anonyme. On lui a fait remarquer que même en sortant le contrat, il y avait une partie du site non transactionnelle. Antérieurement, on avait considéré que comme le site était transactionnel on pouvait le considérer comme une immobilisation complète. Maintenant avec les normes canadiennes, c'est seulement la partie espace transactionnelle qui peut être immobilisée. Il fallait corriger, donc ça vient nous créer une diminution d'actifs de 17 000\$ avec le même impact au niveau des résultats. C'est ce qui explique que les immobilisations passent de 33 000\$ à 12 000\$ de valeur nette.

Les *Salaires et vacances à payer* ont connu une augmentation par rapport à l'année passée. Cela reflète la prime de séparation pour le directeur antérieur Christian Bédard. Selon le contrat, le directeur avait droit à une allocation qui doit être versée et qui devient une dépense au moment où l'événement se produit. Une partie de ce montant n'est pas encore payé en date du 31 mars 2017. C'est pourquoi il y a une obligation un peu plus élevée pour les salaires.

Les *Apports reportés* c'est quand il y a un programme d'aide, une subvention spécifique pour un événement et que la dépense n'est pas entièrement faite dans l'année, elle est donc reportée dans l'année suivante. Cela devient, par rapport à cette année un passif. Il y a deux éléments qui vous créent un *Apports reportés* : il y a une subvention reçue pour les programmes et la subvention d'aménagement de la salle de conférence qui est amortie sur 10 ans, ce qui est la durée du bail. La subvention en contrepartie est amortie sur le même montant de façon à donner la correspondance. Principalement, ce sont les subventions reçues pour les programmes de 15 000\$ qui sont reportées à l'année suivante.

Pour les résultats, le point saillant est au niveau des subventions. La subvention de fonctionnement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est la même, mais par contre, il y avait l'an passé une subvention pour la plateforme numérique ENOAC qui n'est pas inscrite cette année. Compétence Culture, c'est la même chose que l'année dernière. Pour le Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'aide à l'intégration à l'emploi, cette subvention n'est pas renouvelée cette année. Par contre une subvention 40 000\$ provient de Patrimoine Canada pour COVA/DAAV. C'est ce qui fait de passer les subventions de 223 000\$ à 244 000\$. Pour COVA/DAAV (voir détails de la subvention à la page 12 des états financiers).

On constate une hausse des revenus : 406 000\$ en 2017 contre 378 000\$ pour 2016. Monsieur Proulx attire l'attention à l'annexe B aux états financiers qui montre que les services sont bien contrôlés, il n'y a pas de surprise.

Pour les dépenses, les frais de formations ont augmenté par rapport à l'an passé. Les frais des événements spéciaux ont diminué.

Les états financiers auraient présenté un excédent si nous n'avions pas été obligés à faire l'ajustement pour le site internet. Dans les 3 dernières années, on avait immobilisé, nous nous sommes retrouvés à présenter un peu moins de dépenses, nous les rattrapons donc cette année.

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 5

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TESSIER, APPUYÉ PAR LÉOPOL BOURJOI D'ADOPTER LES ÉTATS FINANCIERS, TEL QUE PRÉSENTÉS. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Nomination d'un expert-comptable

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 6

IL EST PROPOSÉ PAR MORIDJA KITENGE BANZA, APPUYÉ PAR CÉLINE BOUCHER DE NOMMER PROULX J.G. CPA INC. COMME EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2017-2018. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2017-2018

Bernard Guérin présente les prévisions budgétaires qui sont disponibles dans la documentation remise aux membres de l'assemblée. Le principal item qui ressort par rapport à l'année dernière est la subvention que l'on a obtenue du CALQ. Nous avons eu une augmentation annuelle d'environ 21 000\$. Ce rajustement nous permet de rattraper la coupure qui avait été faite il y a quelques années, ce qui nous ramène au montant historique de la subvention du RAAV. C'est une excellente nouvelle qui va nous permettre d'avoir une pérennité pour les 4 prochaines années.

Les subventions à la formation continue, c'est essentiellement de l'argent qui rentre et qui ressort aussitôt. Cette année, nous avons une grosse année qui comprendra beaucoup plus de formations. Certaines seront produites en collaboration avec d'autres associations.

La subvention à l'emploi a été reconduite via Emploi-Québec et Compétence Culture. Patrimoine Canada, c'est essentiellement la portion qui reste à dépenser en 2017-2018 du 66 000\$ de la subvention pour la mise en place du site internet transactionnel pour la société de gestion.

Pour les Revenus autonomes, les cotisations des membres et les autres revenus autonomes sont les ventes de formations continues aux conseils régionaux et la vente de quelques publications. Au niveau des charges, nous avons 4.5 postes. Joanna Piro nous quittera pour un congé de maternité et une personne la remplacera pendant son absence. Une personne remplacera Samar El Chemali qui était au service aux membres. Cette nouvelle personne entrera en poste à l'automne et participera au fonctionnement de la société de gestion. Nous présentons donc un budget parfaitement équilibré.

Danielle April demande d'expliquer les montants reliés à la comptabilité. Sylvain Faucher explique qu'une partie de la comptabilité est produite par lui, donc c'est une partie de son salaire et l'autre montant représente les honoraires de Monsieur Proulx pour la vérification.

10. Ratification des actes posés par le CA

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 7

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER, APPUYÉ PAR LUCETTE TREMBLAY DE RATIFIER LES ACTES DU C.A. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Modification aux Statuts et règlements

Suite à des consultations que nous avons eues en gouvernance, on a attiré notre attention sur le fait qu'il aurait lieu de réviser et revoir nos règlements généraux à la lumière de la révision de la loi provinciale. On a entamé un processus cette année avec le concours d'un membre du conseil d'administration, Sara Laraïchi.

On avait noté quelques problèmes de terminologie et quelques ajustements à faire pour préciser de façon très claire la responsabilité et la juridiction des membres par rapport à la juridiction du conseil d'administration, le rôle de l'un et de l'autre. Les modifications que nous sommes en train de faire, c'est essentiellement des ajustements, il y avait des incohérences au niveau des définitions. L'année prochaine, l'assemblée aura une présentation très précise et des règlements généraux seront tout à fait à jour.

12. Priorités d'actions 2017-2018 ; période de questions

Voir le Plan d'action joint au document.

Moridja Kitenge Banza précise que certains sujets ne sont pas directement inscrits à ce plan parce que l'on fait le choix, d'année en année, de voir ce qui est important. Il informe les membres que s'ils ont quelque chose d'important qu'ils aimeraient voir inscrit au plan d'action, ils peuvent toujours appeler au bureau du RAAV pour souligner ce point sur lequel le RAAV pourrait intervenir. Moridja Kitenge Banza demande si des membres ont des questions sur le plan d'action.

Marcel Poirier exprime son souhait qui est que le RAAV ait un lieu d'exposition pour les artistes. Moridja Kitenge Banza confirme qu'il est conscient que beaucoup de membres aimeraient avoir un tel lieu. Par contre, il rappelle que 1400 artistes membres, c'est beaucoup à gérer pour un seul lieu et que la première mission du RAAV n'est pas de faire des expositions.

Moridja Kitenge Banza rappelle que le RAAV a acquis beaucoup de choses pour les artistes, il faut en être conscient et ne pas l'oublier. Le RAAV est là pour rappeler que ces acquis, on ne peut pas nous les enlever. Le RAAV lutte pour les droits des artistes, pour qu'ils puissent avoir des redevances et qu'ils puissent travailler sans problème.

Moridja Kitenge Banza invite les membres à prendre note de l'axe 1 *Stratégie de communication et image de marque du RAAV*. Il rappelle que cet axe est très important, car encore trop de gens croient que le RAAV est comme il était il y a 20 ans. Le RAAV sert à tous les artistes, les artistes non membres profitent autant de ses actions et de ses services. Il rappelle que c'est grâce au RAAV avec les tarifs RAAV/CARFAC que maintenant les tarifs minimums sont entrés dans la culture de certains diffuseurs. Maintenant, les subventionneurs commencent à vérifier à ce que certains diffuseurs payent ces tarifs minimums qui sont devenus une référence. Moridja Kitenge Banza rappelle que le travail du RAAV est avant tout un travail politique et de lobbying.

Jacques Clément demande pourquoi, si le RAAV s'occupe de tout le monde, de ne pas obliger les artistes à devenir membres comme c'est le cas chez les musiciens et les acteurs. Pierre Rousseau intervient pour préciser qu'il n'est pas

obligatoire d'être membre pour les acteurs, artistes de scène et musiciens. Par contre, ceux qui ne sont pas membres doivent payer des permis. Dans certains cas, ce sont les producteurs qui payent pour les artistes. Bernard Guérin explique que du point de vue légal, il faudrait que la loi S-32.01 soit modifiée pour obliger les diffuseurs à négocier avec nous. Pour l'instant, nous n'avons pas ce pouvoir. Nous travaillons sur ce point tel qu'il est indiqué à l'axe 2 au point 4.

Pierre Tessier explique l'entente RAAV/CARFAC avec le Musée des beaux-arts du Canada. Les artistes non-membres du RAAV ou de CARFAC doivent payer un permis qui équivaut au coût de l'adhésion de membre du RAAV lorsqu'ils exposent au musée. Cette entente de RAAV/CARFAC signée avec le Musée des beaux-arts du Canada est renouvelable.

Danielle April revient sur les propos de Monsieur Clément, elle souligne qu'elle est mal à l'aise à l'idée d'encadrer les gens dans une corporation professionnelle du domaine de la création. Elle ne croit pas que l'on peut obliger des artistes, des créateurs à être encadrés par une corporation. Pierre Rousseau affirme que la journée où la loi forcera les artistes à négocier tout le monde s'inscrira.

13. Élection au Conseil d'administration

Le Président d'assemblée rappelle que le détail des 6 postes en élection se trouve à la fin de la documentation remise. Le CA doit être composé de 11 personnes dont 2 non-artistes.

Cinq personnes élues l'an dernier sont à mi-mandat : Deborah Carruthers, Lise Létourneau, Cécile Comblen, Shelley Freeman et Catherine Rondeau.

Il doit y avoir trois administrateurs résidant à l'extérieur de Montréal, pour l'instant on en a qu'un. Il va falloir s'assurer d'aller chercher 2 personnes de l'extérieur. Lucienne Cornet et Mordija Kitenge Banza ont déjà fait part de leur intention de se représenter;

13.1 Non artiste : recommandation du CA 2 postes

Sofia Ifticène et Myriam Houde sont proposées comme membres non artistes du CA.

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 8

IL EST PROPOSÉ PAR LÉOPOL BOURJOI, APPUYÉ PAR RENÉE CHEVALIER D'ENTERINER LA DÉCISION DU C.A. DE NOMMER SOFIA IFTICÈNE ET MYRIAM HOUDE COMME MEMBRES NON-ARTISTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13.2 Élection des administrateurs 4 postes

Ces 7 personnes ont signalé leur intention de présenter leur candidature avant l'ouverture de l'AGA.

- Lucienne Cornet, Capitale-Nationale
- Amélie Montplaisir, Montérégie
- Mordija Kitenge Banza, Montréal
- Alessandra Di Noto, Montréal
- Avery Zhao-Djokic, Montréal
- Laurence Cardinal, Montréal
- Léopol Bourjoi, Montréal

Le Président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Lucienne Cornet propose la candidature d'Amélie Proulx de la région de la Capitale-nationale. Amélie Proulx accepte d'être mise en candidature. Mordija Kitenge Banza demande s'il est possible qu'une antenne soit sur le conseil d'administration. On hésite, mais pour l'instant rien ne dit le contraire.

Un premier tour doit être fait pour choisir deux membres qui ne sont pas de Montréal, nous passons donc en élection. La troisième personne qui ne sera pas choisie demeure éligible pour le 2^e tour. Nous devons compléter à la fois les domaines artistiques et les domaines géographiques.

Un premier tour est fait pour choisir entre :

Amélie Proulx : Elle est l'antenne du RAAV à Québec. Artiste en arts visuels, elle a présentement une pratique très active, elle travaille avec la céramique.

Amélie Montplaisir : Elle est actuellement sur le CA d'illustration Québec depuis 2 ans. Elle est une artiste multidisciplinaire aussi membre de l'APASQ, car elle a étudié à l'origine en scénographie. Elle a également une pratique d'artiste peintre. Elle souhaiterait rapatrier de membres d'IQ au RAAV.

Lucienne Cornet : Elle est artiste peintre et sculpteure. Elle est l'auteur de 1%. Elle sollicite un second mandat au CA. Elle s'est toujours impliquée dans la défense des droits des artistes.

Pour ce 1^{er} tour qui vient compléter les obligations géographiques et disciplinaires le Président d'élection déclare élues **Amélie Proulx et Lucienne Cornet**.

Amélie Montplaisir se présente pour le 2^e tour. Nous avons 6 personnes en candidatures et les membres doivent choisir 2 noms maximum.

Moridja Kitenge Banza, Montréal : Il est un artiste en arts visuels qui fait de la peinture, du dessin et de la vidéo. Il est au RAAV depuis déjà quelques années. Il est arrivé par accident à la présidence du CA du RAAV. Il est intéressé par le droit d'auteur et la reconnaissance des artistes. Il a des études en développement culturel, il veut continuer à mettre ses compétences en pratique au RAAV et poursuivre ce qu'il a commencé au RAAV.

Alexandra Di Noto, Montréal : C'est Moridja Kitenge Banza qui présente Alessandra (absente) comme une artiste peintre de Montréal qui travaille au Musée des beaux-arts de Montréal. Elle membre au RAAV depuis plusieurs années.

Avery Zhao-Djokic, Montréal : Elle est une artiste en arts visuels, elle pratique la peinture et la sculpture. Elle travaille à Concordia au bureau du doyen. Elle a été membre du CA des artistes étudiants de Concordia. Elle a toujours mis la mission du RAAV en pratique, en tant que directrice artistique de *Art Crush projet multidisciplinaire* qu'elle dirige. Elle a toujours payé ses artistes et elle est intéressée par les droits d'auteur.

Laurence Cardinal, Montréal : Elle est artiste peintre, dessin et photographe. Elle est membre du RAAV depuis 30 ans. Elle a étudié en gestion d'organismes culturels et communication. Elle est une personne très engagée.

Léopol Boujoi, Montréal : Il a déjà été sur le CA du RAAV pendant 2 ans. Il expose ses œuvres depuis 50 ans. Citoyen de Hochelaga, il publie des textes sur la culture. Il participe aux journées de la culture. Il propose d'amener au CA son enthousiasme et son engagement.

Suite au vote du 2^e tour, le Président d'élection déclare élus **Moridja Kitenge Banza et Avery Zhao-Djokic**

14. Autres sujets

Céline Boucher mentionne sa déception de voir que l'on n'accepte pas la carte du RAAV à la biennale de l'image (Mois de la Photo). Pierre Rousseau affirme que du côté de l'UDA, les membres ont des rabais sur les prix d'entrée dans les théâtres.

15. Clôture

AGA 2017-RÉSOLUTION 2017 : 9

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TESSIER, APPUYÉ PAR GUY NADEAU DE CLORE CETTE 26^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Liste des présences : Danielle April, Demci Arzo, Ronald Bélanger, Lorraine Bénic, Céline Boucher, Léopol Bourjoi, Deborah Carruthers, Laurence Cardinal, Renée Chevalier, Jacques Clément, Cécile Comblen, Lucienne Cornet, Claire Delisle, Lise Deschatelets, Diane Desjardins, Nathalie Dupont, Beverly Farley, Nicole Francoeur, Shelley Freeman, Lise Gagnon, Denyse Gérin, Luc Grégoire, Myriam Houde, Marcel Hugué, Moridja Kitenge Banza, Diane Lambin, François Lebus, Gisèle L'Épicière, Francine Metthé, Guy Montpetit, Joëlle Morosoli, Guy Nadeau, Thérèse Nadeau, Marcel Poirier, Amélie Proulx, Pierre Tessier, Christian Tisari, Lucette Tremblay et Avery Zhao-Djokic.